



Les activités extrascolaires du mercredi et des vacances

Pour répondre aux besoins des parents qui travaillent le soir, le mercredi ou qui ne peuvent pas prendre de congés lors des vacances scolaires, un accueil sur mesure leur est proposé au sein des structures municipales jeunesse ou des centres de loisirs.



Le mercredi et durant les périodes des vacances scolaires, un accueil est proposé de 7h à 19h.

Documents

- [MODIFICATION MODALITE DE RESERVATION CENTRES DE LOISIRS](#)
- [REGLEMENT DE SERVICE ENFANCE SCOLAIRE](#)
- [TARIFS CENTRES DE LOISIRS 2025 - 2026](#)
- [MENUS SCOLAIRES DU 5 JANVIER AU 20 FEVRIER 2026](#)
- [MENU DU 28 JANVIER 2026 MODIFIE](#)
- [RESERVATIONS MERCREDIS FEVRIER 2026](#)
- [RESERVATION VACANCES D'HIVER 2026](#)
- [ALLERGENES DU 26 AU 30 JANVIER 2026](#)
- [ALLERGENES DU 2 AU 6 FEVRIER 2026](#)
- [ALLERGENES DU 9 AU 13 FEVRIER 2026](#)